

Quartier Sorbonne

Compte Rendu
Séance du
2/02/2017



Conseil de Quartier



Ordre du Jour

1. Présentation du centre de santé interdisciplinaire COSEM Saint-Michel

2. Divers

1. Présentation du centre de santé interdisciplinaire COSEM Saint-Michel

Monsieur TIBERI, en charge des conseils de quartier, de la caisse des écoles, de la sécurité et de la prévention ouvre la séance et donne la parole au Dr VIDAL, directeur médical du COSEM.

✚ Un nouveau centre pour mieux répondre aux besoins

Le COSEM, Coordination des Œuvres Sociales et Médicales, est une association loi 1901 créée en 1945.

Le centre qui s'est ouvert au 3, rue Thénard vient remplacer celui du 22, boulevard Saint-Michel qui ne répondait plus aux besoins actuels.

Le nouveau centre se compose d'un étage de médecine générale, d'un étage de médecins spécialistes, de deux étages de dentaire ainsi que d'un service d'urgence pour le quotidien et les petits traumatismes. Le centre propose de la radiographie, de l'échographie, un laboratoire ainsi qu'un centre de vaccination. Le centre fait lui-même ses implants dentaires, ce qui permet de réduire les coûts.

Le centre COSEM est en secteur 1 et affilié à 500 mutuelles, il n'y a donc pas d'avances de frais. Il accueille les patients CMU, AME.

Le centre s'oriente vers une médecine de quartier mais également vers une prise en charge renforcée de la population étudiante très présente dans le 5^e arrondissement.

Monsieur ISARE, en charge de commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative et Madame KALOUSTIAN, en charge des seniors, du lien intergénérationnel et du handicap, soulignent le maillage très important des centres de santé dans l'arrondissement, avec le COSEM et le centre de l'Épée de bois. Le 5^e arrondissement dispose également de deux autres centres de santé.

✚ La parole aux administrés

❖ *Quels délais pour obtenir un rendez-vous ?* Actuellement, 10 médecins spécialistes ou généralistes sont présents chaque jour. Pour l'ophtalmologie il faut compter des délais de 15 jours à 3 semaines. Le centre cherche, avec quelques difficultés, à recruter d'autres ophtalmologues. Les délais d'attente sont semblables pour la dermatologie mais, les difficultés de recrutement de dermatologues n'étant pas les mêmes, il sera plus facile de les réduire.

❖ *Pourquoi n'y a-t-il pas de kinésithérapeute ?* Le Directeur général du COSEM a fait le choix de ne pas avoir de personnel paramédical.

❖ *Quels équipements ?* Le centre dispose d'ECG pour réaliser des écho-cardiaques. Concernant l'ophtalmologie, il y a une offre de base, complétée par le centre de Saint-Lazare qui fait de la chirurgie au laser et le centre Miromesnil qui, lui, propose des OCT. Il n'y a pour l'instant pas le matériel nécessaire pour les mammographies et il n'y aura pas de scanner par manque de place. En revanche, le centre dispose de matériel de radiologie et d'échographie et aura prochainement une machine dédiée aux pathologies ORL.

❖ *Comment sont choisis les médecins exerçant au sein du centre ?* Beaucoup de médecins de ville choisissent de rejoindre un centre de santé au sein duquel ils sont salariés. Le COSEM accueille également des médecins des hôpitaux et des médecins de cliniques privées. Enfin, le centre recrute de jeunes médecins au sortir de la faculté.

❖ *Les médecins généralistes du centre peuvent-ils être médecins référents au titre de la sécurité sociale ?* Le centre est référent au titre de la sécurité sociale, donc tous les médecins généralistes sont considérés comme référents.

❖ *Madame la Maire Florence BERTHOUT regrette le manque d'outils à l'échelle parisienne pour favoriser l'installation de médecins libéraux.* Si Madame la Maire salue l'installation du centre interdisciplinaire COSEM au sein du 5^e arrondissement, ce qui permettra aux administrés les plus modestes d'accéder à une offre de soins de qualité, elle tient néanmoins à souligner la difficulté que rencontre les jeunes médecins pour s'installer et déplore le manque d'outils à disposition des mairies pour les y aider. La société d'économie mixte SEMAEST qui permet aux mairies de racheter des rez-de-chaussée afin d'y installer des commerces culturels n'a malheureusement pas son équivalent pour favoriser l'installation de jeunes médecins sortant de la faculté.

2. divers

❖ *La circulation des autocars de tourisme rue Dante et rue Lagrange.* Le conseil syndical du 7, rue Dante a lancé une pétition concernant ce problème. Pétition signée ce jour par Madame la Maire Florence BERTHOUT, Monsieur ISARE et Madame HAUTVAL en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts.

Madame la Maire rappelle que, malgré les vœux déposés en ce sens et les annonces d'augmentation des verbalisations, le problème du stationnement illicite des autocars reste pendant. Madame la Maire a par ailleurs envoyé plusieurs courriers demandant l'interdiction des autocars, ce qui a été refusé par le Préfet de police car la zone est touristique. Une solution consistant à créer des parkings réservés a également été proposée mais le renforcement du plan vigipirate n'a pas permis d'explorer cette voie. Madame la Maire propose une réunion sur place avec le commissaire ou son adjoint, le Préfet et l'adjoint de la Maire de Paris, afin de discuter de ce problème.

❖ *L'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore due à la fermeture des voies sur berge.* Madame la Maire Florence BERTHOUT déplore que la décision de fermer les voies sur berge ne se soit pas accompagnée d'un programme de construction de parkings à l'entrée de Paris en cofinancement avec les départements et la région. En l'état, les études montrent une augmentation de la pollution sur les quais hauts et le boulevard Saint-Germain où le trafic a été reporté.

❖ *Le réaménagement de la place du Panthéon.* Madame la Maire de Paris a décidé que le projet global de piétonisation, irréalisable pour des raisons financières et jugé peu souhaitable par la Préfecture pour des raisons de fluidité, serait remplacé par une piétonisation partielle entre le Panthéon et la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ce projet, qui fait l'objet de nombreuses protestations, aurait pour conséquence de reporter le trafic à d'autres endroits.

Par ailleurs, Madame la Maire Florence BERTHOUT a demandé à ce qu'une politique des transports en commun plus volontariste soit mise en place afin de faciliter l'accès au Panthéon. Des réunions régulières sont organisées avec le STIF et d'autres Maires d'arrondissement. Néanmoins, l'augmentation du trafic des bus place du Panthéon suppose en parallèle de penser à la gestion de ce trafic. Le projet prévoit que les bus 84 et 89 passeront rue Soufflot et que les bus 24 et 75 prendront la rue Clovis. Les cars de tourisme seront positionnés à l'arrière du Panthéon et descendront par la rue Valette.

Enfin, la Mairie de Paris souhaite végétaliser la place du Panthéon malgré l'opposition des Architectes des Bâtiments de France.

Le projet de piétonisation partielle de la place du Panthéon est évalué à 3 millions d'euros. Monsieur ISARE déplore que l'utilisation de l'argent public ne soit pas dirigée vers la rénovation et l'entretien de la voirie existante.

La séance est levée.